

Saint-Etienne, le 16/05/2025

VALERO Damien

Direction / Service : Sports et Vie Associative

Stade Geoffroy GUICHARD

Tél : 06 13 09 98 74

Courriel : damien.valero@saint-etienne-metropole.fr

Objet : Demande de perturbation intentionnelle - Avis expert délégué CSRPN

Madame Brivadier,

Nous faisons suite à votre courrier du 18 avril 2025 relatif à notre demande de perturbation transmise le 6 septembre 2024.

Après plusieurs relances et l'envoi de plusieurs documents complémentaires à votre demande, nous prenons acte de l'avis défavorable formulé. Toutefois, nous souhaitons revenir sur certains points soulevés dans votre courrier et apporter quelques précisions complémentaires.

Un état des lieux des populations d'oiseaux présentes a bien été réalisé à l'automne, conformément à notre demande initiale. À aucun moment, il ne nous a été demandé d'étendre cette étude à d'autres saisons (été, printemps, etc.). Si une telle exigence avait été clairement formulée, nous aurions bien entendu adapté notre approche.

En ce qui concerne l'utilisation de cages de capture destinées aux pigeons, il est important de préciser que ces dispositifs sont conçus de manière à limiter tout risque de capture accidentelle d'autres espèces.

En effet, les cages sont équipées d'un dispositif spécifique permettant aux choucas des tours, dont la taille est plus petite que celle des pigeons visés, de ressortir librement des cages. Cette conception technique réduit considérablement le risque de capture involontaire et ne nécessite donc pas de demande d'autorisation spécifique pour cette espèce protégée, dans le cadre de ces campagnes ciblées.

Par ailleurs, des dispositifs de dissuasion ont déjà été testés dans l'enceinte du stade, sans résultats probants :

- produits répulsifs,
- ultrasons,
- détonations factices,
- rapace factice (avec ailes mobiles, sons et cris).

Aucun de ces moyens n'a permis de réduire de manière significative la présence des oiseaux ni les nuisances associées. Leur efficacité s'est avérée très limitée dans le temps, les oiseaux développant une accoutumance rapide à ces dispositifs. De surcroît, ces solutions sont particulièrement coûteuses à mettre en œuvre pour un bénéfice très faible.

Concernant les aménagements structurels, des filets et/ou pics ont déjà été installés localement au-dessus des buvettes, afin de limiter les problèmes d'hygiène. Toutefois, ces solutions restent très coûteuses, nécessitent régulièrement l'intervention de cordistes et se révèlent souvent peu efficaces sur le long terme.

Nous étudions actuellement la faisabilité de la pose de filets sous toiture, notamment en sous toiture de la tribune Charles Paret. À titre indicatif, le chiffrage pour 4 000 m² s'élève à environ 80 000 €. Rapporté à l'ensemble de la toiture du stade (environ 24 000 m²), cela représenterait un coût global avoisinant les 480 000 €, sans inclure les plateformes Nord et Sud du 2^e étage. Un second devis est en cours pour affiner cette estimation.

Compte tenu du montant particulièrement conséquent que représenterait la généralisation de ce dispositif à l'ensemble de la toiture (environ 480 000 €), il paraît difficile d'envisager la mise en place de cette solution à court terme. Elle ne pourrait être considérée que dans le cadre d'une planification budgétaire à moyen ou long terme, via une Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI), si cela est jugé pertinent par l'ensemble des parties prenantes. Nous restons bien entendu disponibles pour échanger avec vous sur ces éléments et sur les éventuelles alternatives envisageables.

Au regard des éléments factuels exposés ci-dessus, et dans un souci de dialogue constructif, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envisager une réétude du dossier à la lumière des arguments transmis. Afin de mieux appréhender les enjeux sur le terrain, nous proposons qu'une visite sur site soit réalisée.

Nous restons par ailleurs à votre disposition pour tout complément d'information ou échange visant à faire évoluer positivement la situation.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre collectivité, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

VALERO Damien

